Aux nuits. — Manouli, vers 6 h. du soir, rue Gambetta, un Chevalier Noiri et Hamme Kéler, employés chez M. Delaunay-Belleville, fabricant de matériel, 3, rue Gambetta, étaient abordés par deux marchandes dans leur maison de la rue de l'Alma, un malfaiteur tenant à dérober sur leur voiture à bras, une valise bien plus lourde que 25 kil.

M. Leclerc, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

« Pigeon plumé ». — Sous ce titre nous relevons dans notre édition de mercredi matin, un compte rendu ironique, sur, dans un entamé sur la rue de Chemin-de-Fer, à M. Lavaquerie-Emile, marchand des quatre saisons, rue de Pâtes, à Tourcoing, qui fut roué de coups par des hommes de mauvaise humeur.

Cette dernière, Pierre Bœuf, âgée de 29 ans, a été mise en état d'arrestation jeudi soir par le police de Roubaix et conduite hier matin à Lille pour être mise à la disposition de M. le Procureur de la République.

« A l'Ancienne ». — C'est ce soir qu'a lieu le dîner prévu hal parq que la société de gymnastique « l'Ancienne » offre annuellement à ses membres honoraires et parents des gymnastes. Le concert n'a rien négligé pour divertir ses nombreux invités; l'ouverture du bal aura faite à 9 heures précises par une section de 32 gymnastes qui exécuteront le ballet de la Maison qui est tirée de succès à l'Hippodrome et la fête du cherché de samedi dernier; ensuite grande bataille de confetti et grande fraîcheur.

Les membres honoraires et actifs qui par oubli n'auraient pas reçu leur invitation n'auront qu'à se présenter au contrôle où leur identité sera reconnue le dîner dépassera à l'entrée.

L'enfant des Trompettes « l'Ancienne ». — La fanfare de cavalerie « l'Ancienne » sous la direction de M. Gustave Lambert, donnera le dimanche 2 mars, un grand concert suivi de bal dans la vaste salle de la Maison des Orphelines, place de la Gare.

La Fanfare des Orphelines d'Armentières, sous la direction de M. Chocqueel, prêtera son gracieux concours à cette fête qui commencera à cinq heures précises.

☆☆

La Commission de « l'Ancienne » prie ses membres de se réunir en son local, le dimanche 2 mars, à 1 h. 30, pour se rendre à la gare et y recevoir le Fanfare d'Armentières.

Pensez **PARIS-MÉNAGE** pour linge et laine.

WASQUEHAL

Au Conseil municipal. — Dans son édition de vendredi matin, le *Journal de Roubaix* publiait la lettre suivante de M. Delbecque, conseiller municipal de la majorité radicale socialiste.

Une partie de cette lettre ayant été sous-traite par le dit journal, il est de notre devoir de la publiant, de la reconstituer.

Monsieur le Rédact-ur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Dans votre compte rendu du Conseil municipal de Wasquehal en date du 2 février 1902, vous avez reproduit une attaque dirigée contre moi par un Mr Lagache Alfred ouvrier à Wasquehal, qui, se souvenant des leçons reçues en public, m'écrit : « Je vous faire faire connaissance avec le mépriser de ce mépris ».

Or, si cette insinuation, sur vous des tribunaux pour un pas être diffamation suffisamment caractérisée pour que l'individu qui l'a prononcée puisse être poursuivie, elle n'en a pas moins pour moi une grande portée et je ne puis la laisser passer sans y répondre.

Le sieur Lagache a mentit, en essayant, sans qu'il puisse alléguer des faits du chef, de m'insulter sur tout un moins d'insolitaire. En effet, j'ai travaillé chez ses parents cinq années avant de partir au service militaire et je suis sûr que, avant de quitter la maison Lagache, il m'a été décrivé le meilleur ouvrier, que je tiens à la disposition de ceux qui voudraient le voir.

« Je cadre que le nommé Delbecque Jules, conseiller municipal, demeurant à Roubaix, travaille avec mes disciples Lambert 1357, que je n'ai jamais eu à me plaindre de lui, qu'il a toujours été assidu à son travail, et qu'il n'est pas socialiste.

» Wasquehal, 20 décembre 1901.

» Signé : L. LAGACHE. »

Je vous prie de bien vouloir publier cette lettre afin que les habitants de Wasquehal qui me connaît de bonne réputation du sieur Lagache et qui savient que je n'ai jamais pu, pénétrant supérieur comme moi, Paris Dodit Lagache qui, pour satisfaire ses rancunes politiques, n'hésite pas à salir publiquement un homme qui ne peut avoir d'autres défauts à son gré que d'être sincère républicain.

Veuillez agréer, etc.

Jules DELBECQUE,
Conseiller municipal.

Disparition. — Depuis mardi soir, M. Mésnan, âgé de 60 ans, demeurant rue du Capucin, est disparu de son domicile.

Il a été jusqu'ici impossible de retrouver sa trace.

La police a été informée.

TOURCOING

Tirages d'emprunts. — Mercredi prochain 5 mars, à dix heures du matin aura lieu à l'Hôtel-de-Ville un tirage de l'emprunt de 600.000 fr. 17 numéros d'obligations seront extraits de la roue.

Le mercredi suivant, 19 mars, tirage de l'emprunt de 1 million. 83 obligations seront remboursables à la suite de ce tirage.

Mendiantes d'un nouveau genre

Il n'y avait pas encore assez de sangsues pour s'attaquer à nos malheureux conditoyens et en particulier aux petits commerçants.

Voici que les mendiantes locales qui travaillent sous la présidence d'honneur de Mme l'Amirale de Cuverville et la présidence effective de Mes la Comtesse de Saint-Leger, la baronne de Bonnière de Villain XIII, et la marquise de Chambonas se sont mises en campagne.

Les vaga-vaga désmbiaient
Et s'en allaient parcourir quêtant,
Les dames de France!

Un peu de tous les coins de la ville on nous signale les agissements de ces belles mesdames de Tourcoing.

Il n'y a *pas grand* comtesses, d'marquises et d'baronnes dans le lot, mais elles n'en font pas moins d'ambarras pour qu, et même davantage.

Seulement elles emploient des moyens qu'il serait difficile de qualifier de délicats, pour faire abouter les ilnnes ou les pièces de dix sous. Elles violent audacieusement la conscience des gens auxquels elles s'adressent, lesquels comprennent trop bien devant les explications de ces dames, ce qui résulterait pour eux du refus qu'ils pourraient leur opposer.

Dès quelques jours, nous serons sans doute en mesure de donner la liste de ces belles dames qui s'en vont sollicitant l'aumône à domicile, alors que la mendicité est interdite. Cette liste sera à coup sur très édifiante.

En attendant, nous publions la lettre suivante que nous avons reçue une dame, commerçante qui est indignée de ce qu'elle a reçu sur les mandes des *Chineuses* de son quartier.

Monsieur le Rédacteur du Journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Je viens encore d'être importunée par une petite place dans votre estimable journal pour protester contre ce qui se passe en ce moment.

Beaucoup de Journaux avaient annoncé depuis quelque temps que des dames devaient se mettre à quêter pour les élections, il s'agissait de recueillir de *grosses sommes afin de sauver la France et naturellement les dames Françaises et pieuses* devaient y se dévouer.

Je vous avoue que je n'ajoutais pas foi à ces dires car je ne pouvais pas supposer que des Dames françaises pussent s'abaisser à ce point. Eh ! bien, je me trompais, il paraît que ces dames de la haute (c'est ainsi qu'on les nomme), se sont mises en route, je l'ai sur par une amie qui a été visitée une des premières. Ces dames sont à deux, elles quêtent dans leur quartier afin de bien connaître qui donnera ou qui ne donnera pas et malheur à qui ne donnera pas l'aumône dont je vous parle fait un nouvel dans quelques jour vous, une des deux quêteuses, qui se sont présentées chez elle un nom du comité des Dames Françaises, est sa cliente. Que faire ? donner ou parler la cliente et d'autres avec bien sincérité. Elle a donné, contre-cœur, c'est vrai, mais il le fallait.

Notez que ces dames ont l'indélicatesse de tendre la main, ou bien que dans une annonce qu'elle déposaient *ces a qui doivent sauver la France* » mais bien à dessiner afin de se rendre compte de l'importance et la somme donnée.

Ces dames quêtent chez des plaisanter chez moi, elles n'en sortiront pas plus riches, et pour bien marquer ma protestation contre leurs démarches que je ne puis qualifier, je vous serais obligée de pour le parti prendre, ainsi que du chiffre de mon nom, Dron, en soulignant que toutes les femmes vraiment françaises en fassent autant.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes sincères civilités.

Une française républicaine.

Nous soulignons que l'exemple fournit par notre correspondante trouve des imitateurs et cela, à moins avis, ne saurait manquer.

Dans tous les cas, il est une chose que nous savons fort bien, c'est que le jour du vote, ceux à qui on a extorqué une somme quelconque, auront d'en venger au moyen du bulletin de vote qu'ils déposeront dans les urnes électorales.

Les serviteurs de Mme l'amiral de Cuverville s'en apercevront, et M. Léon aussi.

Obsèques d'un Tourquenaois mort au service. — Hier matin, à huit heures, ont eu lieu, sans que nous n'avions annoncé, les obsèques de notre jeune concitoyen, M. Henri Mercy, soldat au 155e de ligne à Commercy, décédé de façon presque subite.

L'assistance était nombreuse; M. Victor Fleitement, adjoint au maire, représentait l'administration municipale et MM. Victor Lamarque, chef du secrétariat de la mairie et Constant Hercelle, chef du bureau de l'Etat civil et militaire y assistaient également au titre officiel.

Le défunt faisait partie de la société de secours mutuels la « Mutuelle » ainsi une très importante délégation de cette société y assistait avec la bannière. La société de l'Ancien Sous-officiers et Soldats ainsi que la société d'Anciens Soldats coloniaux étaient représentées par plusieurs de leurs membres.

Enfin on remarquait un groupe de militaires en congé appartenant en partie à toutes les armes.

Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

Plusieurs graves accidents d'usine. — Une jeune bacheuse de la filature Maurel-Lecierq, rue du Collecteur, Mlle Céline Helvent, 25 ans, demeurant rue de Verdun, 32, a eu l'index gauche pris dans les engrenages de son métier. M. le docteur Delesne, qu'a donné ces soins à la blessée a dû pratiquer l'amputation de la dernière phalange du doigt mutilé. L'incapacité totale de travail est évaluée à trois semaines.

Elle sera suivie d'incapacité permanente partielle.

— M. Charles Neyfroid, 41 ans, débourreur à la filature Leplat, a eu le pouce gauche broyé par un rouleau régulateur. Fracture de la première phalange.

L'incapacité de travail sera de un mois au moins.

— Mlle Blondine Blannier, 13 ans, bâclueuse chez Maurel-Lecierq, a eu la main gauche prise dans un hobinoir. Dr Ledue, 1 mois.

Autres accidents. — Xavier Bouque, 15 ans, tireur de cordes, chez Emile Parmentier, fabricant de tapis rue de Paris, s'est blessé au pied droit en tombant du métier. Dr Debonnette, 8 jours.

M. Henri Carpentier, 47 ans, mouteur chez Tiscoglou frères, rue de Paris a fatiguée chute d'où il est résulté une entorse du pied droit. Docteur Bernard 10 jours.

Exercice musical à l'Académie. — Un exercice musical auquel contriburont MM. les professeurs et élèves de notre Ecole de musique aura lieu dans la salle d'audition de l'Académie, rue Deurmont, demain dimanche, 2 mars, à 5 h. 1/2 du soir.

Nous publierons d'autre part le programme de cette séance musicale.

Théâtre de Tourcoing (Direction Alexandre fils). — Nous apprenons que demain jeudi, un grand *nombre de personnes, désireuses d'assister à la représentation des Mitérables* donnée à l'occasion du Centenaire V. Hugo se sont présentées au bureau de location du Théâtre pour y prendre leurs places à l'avance; la Direction sous prie donc d'aviser aux intéressés que la location s'ouvre qu'aujourd'hui ainsi que l'indiquent les affiches et programmes.

Société d'Aviation. — Dimanche 2 mars 1902, chez M. J. B. Bogaert, vendage d'une grande partie de l'arbalète contre les France-Tireurs du Vivroin de chez M. Alfred Bourgeois pour 20 fr. Tous les sociétaires sont priés d'assister de 5 à 6 heures du soir.

Œuvre complète de Victor Hugo, comprenant tout ce que le maître a produit : Romans, Théâtre, Poésie, etc., à **25** centimes le volume, en vente au bureau du Journal, rue Verte, 53, à Tourcoing.

Il paraît deux volumes par semaine.

MARCQ-EN-BARŒUL

Tentative de vol. — Une tentative de vol a été commise la nuit dernière au domicile des époux Romain Lambert, cabaretiers, rue de Lille.

Des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans leur habitation après avoir fracture la serrure de la porte de la cour et brisé un carreau de vitre de l'une des fenêtres.

Les malfaiteurs ont dû renoncer à leur dessein, devant la résistance de la porte de la salle du débit.

La police a ouvert une enquête.

Un noyé à Marcq-en-Barœul

Jeudi, MM. Camille Cowan et Charles Vandenrasyn, *ont retiré du canal le cadavre d'un* homme paraissant âgé de 60 ans, dont l'identité n'a pu être établie. Voici son signalement :

Cheveux bruns, moustache rousâtres. Il est vêtu d'une jaquette de drap noir et d'un pantalon de velours à côtes, taille 1 m. 70.

Le corps ne porte aucune trace de violence, et on ignore s'il y a suicide ou accident. M. Hutin, commissaire de police a ouvert une enquête.

Lundi vers 4 h. 6 transporté à la morgue de Marcq-en-Barœul.

LILLE

Le CRIME de la RUE GAMBETTA

Portrait de Antoine Tweehuizen dit le « Berlou »

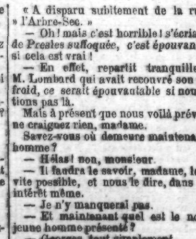

Grâce à M. Marion, commissaire central de police de Roubaix, le service de la Sûreté de cette ville est parvenu à découvrir à Roubaix, une ancienne photographie d'Antoine Tweehuizen, l'assassin de la rue Gambetta.

C'est en costume de lutteur qu'Antoine a posé devant l'objectif, dans un atelier parisien, costume rudimentaire dont un caleçon et une ceinture font toute la dépense.

Il portait, à l'époque où fut pris ce cliché, les cheveux taillés en brosse et la barbe en fer à cheval. Aujourd'hui, il n'a plus que la moustache et rabat sur son front des cheveux démêlons.

Ce ne sont que des détails, mais ils peuvent suffire à modifier considérablement une physionomie. C'est pourquoi la photographie que M. Jérôme a transmise à M. Davaine ne sera peut-être pas d'un grand secours au magistrat instructeur.

Cependant, plusieurs témoins, dont M. Henri, le Parisien, M. et Mme Dufour, et M. Delerue, ont parfaitement reconnu l'original.

Interrogatoire des témoins — Preuves accablantes

L'affaire se gâte de plus en plus pour Maurice Bouche et les dépositions des témoins que nous avons enregistrées, renouvelées devant le juge d'instruction ont été accablantes pour Maurice Bouche. Du reste, il a fait aux gendarmes bonne bloed après avoir donné 12 francs à sa maîtresse Virginie partit pour Mouscron où il descendit chez M. Schaetsaen propriétaire d'un hôtel place des Stations.

La, en présence d'un vieux rentier M. Anderson il mangea du pâté et du vin but du café et à ce moment-là, MM. Bouche et Anderson ont pris des pièces d'or et un vieux portemonnaie contenant plusieurs pièces de cent sous. Pour justifier cet argent, il déclara qu'il avait été dans un cabaret rue Neuve à Roubaix où il avait gagné un prix important.

Ces deux personnes ont été entendues et ont reconnu leurs dépouilles. Confrontées avec Maurice Bouche, mêlé à d'autres détenus, elles l'ont parfaitement reconnu.

Ces confrontations ont été reprises avec d'autres témoins. Mlle Noël, attachée au service de M. Convain, Loys, garçon épicier, Grenier, cabaretier *rue des Arts, le sourd et muet de Bouchin*, qui avait reçu de Bouche un papier sur lequel étaient écrites des mots « Où demeure Mme Hayran. » Tous les témoins l'ont parfaitement reconnu. Grenier le cabaretier de la rue des Arts a déclaré ce qui suit :

« Il y avait quelque jours que Maurice avait quitté la chambre qu'il avait louée chez moi, lorsque le crime de la rue Gambetta a été commis. Il avait laissé dans cette chambre un sac de papiers, des mouchoirs et des chemises.

» Il me devait sept francs de location.

» Se coudoite, lorsqu'il restait chez moi, était irrégulière.

» Jusqu'au jour du crime je ne le revis plus.

» Le samedi soir, après l'assassinat de Mlle Henry, vers 8 heures 1 2, je le vis entrer dans mon estaminet, essoufflé et suant. Il me dit : » Je sors de l'hopital ; j'ai, paraît-il, 41 degrés de fièvre, et je vais immédiatement prendre le train pour Amiens afin de prévenir mes parents.

» J'ai accompagné Maurice jusqu'à sa chambre ; il y a enlevé des papiers, son peignoir et il a inissé une serviette en toile et un savon.

» Maurice était si pressé qu'il n'eut pas le temps de prendre ses mouchoirs.

» Il était environ 7 heures du 21 janvier et s'était fait inscrire sous le nom de Maurice Debaye, 25 ans, né à Amiens, comptable à Lille, et il a quitté mon estaminet le 1er février.

En s'en allant, Maurice Bouche aurait dit à M. Grenier de lui conserver sa chambre, car il espérait revenir le mardi suivant vers le soir.

Cette dépêche a été transmise à la Sûreté qui était assistée de son avocat, Me Valendocq.

Voilà les faits antérieurs de la journée d'hier.

Quant à Tweehuizen, l'homme brun et maltresse, on les cherche toujours.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 26 février 1902

Maroc récidiviste — *Ce n'est certes pas le* première fois que Jules Vergne comparaît en justice. Il a déjà été condamné trois fois pour escroqueries. Cette fois, il a subtilisé au préjudice de M. Terver, propriétaire de manège à Lille, une voiture et un cheval d'une valeur de 4100 fr. et les a revendus 400 fr.

A lui aussi, 2 ans de prison et en plus, 25 fr. d'amende.

Excitation de mineures à la débauche. — Le Tribunal a jugé à huis-clos une affaire scabreuse suivie contre une femme Hartmann, de la rue de la Chande-Rivière. A l'aide d'annonces dans l'*Echo du Nord*, la femme Hartmann se procurait de jeunes personnes qu'elle livrait ardoitement dans ses chasses.

Chaque soir, elle conduisait ses pensionnaires à l'Olympia et au Bar automatique. Ce sont elles qui ont fini par conduire leur patronne en correctionnelle. Après plaidoirie de M. Delebecque, la femme Hartmann est condamnée à 3 mois de prison, 800 francs d'amende et dix ans d'interdiction des droits civils.

AFFAIRES DIVERSES

Martin Waroux, 14 ans, teinturier à Roubaix, pour coups et blessures à son camarade Antonneux, 21 ans, journalier, 15 jours, et Paul Dusart, 15 ans, remis, vol — Emile Lucas, 15 ans, de Roubaix, vol, remis à ses parents — Joseph Deyrydt, 25 ans, Blesq, escroquerie, fraude, 6 jours, sursis, 500 fr. — David Gruart, 26 ans, manœuvre de maçon à Wattrelos, fraude, 6 jours, sursis.

Jules Delcourt, 25 ans, maçon à Lys, fraude, 2 mois, 500 fr. — Alfred Dumoulin, 32 ans, peigneur à Roubaix, fraude, 2 mois, 500 fr. — Arthur Vandewalle, tisseur à Armentières, fraude, 6 jours sursis, 500 fr. — Alphonse Pynoo, 21 ans, tisseur à Halluin, rébellion, opposition, 1 mois, 500 fr. — Louis Lefebvre, 24 ans, journalier à Roubaix, fraude, 6 jours, sursis.

Georges Bertelout, 33 ans, journalier à Wasquehal, vol, 2 mois, sursis — Jules Fleury, 21 ans, de Mouvaux, 6 jours — Henri Lecy, 16 ans, 3 jours, sursis et Théodore Carpentier, 25 ans, 6 jours, sursis, vol — Achille Leblon, de Houplines, 8 jours, sursis, et Henri Delannoy, 2 mois, sursis. 16 fr. coups.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 28 février

Les faux monnayeurs de Roubaix

Dans la soirée du 24 novembre dernier, Joseph Manne, âgé de 24 ans, né à Ixelles (Belgique), manœuvre de plafonneur à Roubaix, et Jean Heinzen, âgé de 47 ans, né à Bruxelles, marchand ambulant à Roubaix, se rendaient dans le cabaret du sieur Lévre, à Roubaix et donnaient en paiement de leurs consommations, s'élevant à 20 centimes, une pièce de deux francs, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1868. Dès qu'ils eurent reçu la monnaie, ils se retirèrent.

Après leur départ, M. Levre s'aperçut que la pièce qui venait de lui être remise était fausse. *Il se mit aussitôt à la recherche des deux individus.* Il les retrouva à peu de distance de sa demeure, les y fit rentrer et se fit remettre la monnaie qu'il avait donnée. En même temps il prévint la police qui les mit en état d'arrestation. L'un d'eux Manne, avant d'être emmené, abandonna dans l'estaminet un porte monnaie qui contenait une pièce de deux francs, identique à celle qu'avait reçue M. Levre.

Le même soir et le lendemain, la police fut avertie que d'autres pièces semblables avaient été données en paiement à Mmes Dannouiet et Dargyse et à M. Prevost, aussi bien par Manne et Heinzen, que par un sieur Léon Roger, âgé de 21 ans, ouvrier apprêteur, né et demeurant à Roubaix. Ledit ouvrier avait pris la fuite et s'était réfugié en Belgique.

Une perquisition, faite dans la chambre du frère de dernier, amena la découverte d'une pile électrique.

Roger fut extradé.

Les trois inculpés ont reconnu qu'après s'être munis de colliers en étain, de cyanure de potassium, de nitrate d'argent et d'une pile, ils s'étaient rendus dans la chambre du frère de Roger, avaient fait un moule en plâtre avec une pièce de deux francs qu'ils avaient empruntée et avaient fabriqué neuf pièces de deux francs qu'ils s'étaient partagées et dont ils avaient omis la majeure partie. Roger Auguste, frère de Léon, avait été soupçonné d'avoir participé aux agissements des accusés, mais l'information a établi sa bonne foi.

Heinzen n'a pas d'antécédents judiciaires en France, mais il a subi en Belgique six condamnations correctionnelles, il a notamment été condamné par arrêt cour de cassation mois, une première fois à 500 fr. d'amende et, en dernier lieu, par défaut, le 13 septembre 1901, à 3 ans, de prison.

Léon Roger est passablement noté ; les renseignements sur Manne sont bons.

Joseph Manne est **acquitté** ; Jean Heinzen est condamné à **5 ans de réclusion et 100 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour** ; Léon Roger est **acquitté**.

SERVANTE INCENDIAIRE

Vol et incendie volontaire rue Solférino à LILLE

Le 4 décembre 1901, vers 7 heures du matin, César Gallet, domestique à Lille, passant rue Solférino, remarqua que de la fumée s'échappait de la maison portant le numéro 67, occupée par Mme Cartier, Marie Cartier, ouvrière.

Il revella les locataires qui étaient couchées, et constata avec elles qu'il y avait du feu à deux endroits, dans une chambre du 1er étage, dans le grenier et dans la chambre de la domestique, Marie Vroiland, âgée de 18 ans, née à Hazebrouck.

De l'examen des foyers d'incendie il résultait, à l'évidence, qu'ils avaient été allumés par une main criminelle.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur la fille Vroiland, qui avait disparu de la maison.

L'incendie éteint, Mme Cartier constata qu'on se servant de fausses-clefs, on avait ouvert la porte de deux armoires *cirées au 1er étage* et qu'on y avait soustrait 730 francs de numéraire en argent et des bijoux.

On avait également volé, au rez-de-chaussée, des effets d'habillement et divers autres objets mobiliers.

La fille Vroiland fut arrêtée le lendemain à Hazebrouck où demeure sa famille. La majeure partie du numéraire et des bijoux et de autres objets qu'elle avait soustraits a été retrouvée en sa possession et chez diverses personnes à qui elle les avait donnés ou remis en gage. Le préjudice résultant du vol se trouve réduit à environ 200 francs. Quant aux dégâts occasionnés par l'incendie, ils s'élèvent pour le propriétaire à 400 francs et pour Mme Cartier à 200 francs.

L'accusée a fait des aveux complets. Elle prétend qu'elle a voulu se venger de mauvais traitements ; il résulte du contraire qu'elle a voulu faire disparaître les traces de son vol.

Jamais elle n'a été condamnée.

Marie Vroiland est condamnée à **cinq ans de réclusion.**

3e affaire

Vol et complicité dans une chapelle A ROUBAIX

Dans la nuit du 8 au 9 novembre dernier, deux ciboires en argent doré d'une valeur de 500 fr. et une lunule furent dérobés frauduleusement à l'hospice Barbieux, de Roubaix, dans la chapelle située à l'intérieur et au fond des bâtiments.

Pour commettre ce vol, il avait fallu d'abord escalader la galerie en pierre que forme la façade de l'établissement. Un carreau avait ensuite été dématérié à l'une des fenêtres de la chapelle. Enfin le tabernacle dans lequel se trouvaient les ciboires avait été forcé à l'aide d'un ciseau retrouvé sur l'autel.

La disposition des lieux est telle que le vol ne paraît avoir été commis que par un individu en ayant une parfaite connaissance.

Les soupçons se portèrent sur un ancien pensionnaire de l'hospice, un sieur Albert Wicme, âgé de 19 ans, vingueur, né et demeurant à Roubaix. Il fut bientôt établi qu'il avait remis les débris des ciboires, brisés à coups de marteau, au nommé Joseph Vandenhove, âge de 30 ans, né à Roubaix, brocanteur à Croix, lequel avait cherché à les vendre à M. Verhert, horloger à Roubaix.

Wieme prétend les avoir reçus d'un fraudeur qu'il ne désigne pas autrement.

Il n'a pas, du reste, conscience de qu'il avait fait dans la nuit du 8 au 9 novembre.

Quant à Vandenhove, les débris lui avaient été remis dans des conditions qu'il lui était impossible de ne pas se douter de leur provenance délictueuse.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur Wieme, qui a déjà encouru deux condamnations pour vol. Vandenhove n'a pas d'antécédents judiciaires.

Wième est condamné à **huit ans de travaux forcés et à la relégation** ; Vandenhove est condamné à **deux ans de prison.**

Défenseurs : Me Parenty et Santerne.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Hippodrome Théâtre de Roubaix. — Dimanche 2 mars 1902. — Bar. 8 h. — Rideau, à 8 h. 1/2. — Ire représentation Ch. Borel avec le concours de Mlle Rosée Du Minil, sociétaire de la Comédie Française.

FRANÇOIS LE CHAMPI

Comédie dramatique en trois actes.

LE KLEPHTE

Comédie en un acte.

Ordre du spectacle : *1. Le Klephte ; 2. François Le Champi.*

Prix des places : Fauteuils et Loges, 4 fr. — Premiers de face, 3 fr. — Premiers de côté, 2 fr. 50 — Premières galeries, 1 fr. 75 — Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

Théâtre de Roubaix (Salles rues Archimède et Richard-Lenoir). — Direction : Louis Couvreur. — Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 2 mars 1902, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. De même que deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place.

LA BOUQUETIÈRE DES INNOCENTS

Drame en 5 actes et 21 tableaux.

SPECTACLES & CONCERTS

Hippodrome-Théâtre. — Nous rappelons à nos lecteurs, que ceci dimanche prochain, 2 mars, que la tournée Ch. Borel, ravira *François le Champi* et le *Klephte*, avec le concours de Mlle Rosée Du Minil de la Comédie Française.

FEUILLETON 67

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

— Très bien, vous allez l'inviter.

— Oui, c'est mon projet. Serai-je suffisamment avec froide et persévérante pour m'assurer ?...

Mais, d'ores et déjà, et malgré toutes les preuves qui semblent indiquer cet homme à ma tendresse, je me sens plutôt défiante de lui, qu'attirée sympathiquement.

Il a, d'un regard anxieux et scrutateur, dévisagé mon enfant, et m'a trouvé de yeux de mon mari en dire mieux.

En un mot, physiquement, il ne nous ressemble pas du tout, mais l'un ni à l'autre, et je crois que la même discussion pourrait naître la différente de nos caractères.

Et bien ! malgré tout cela, je demeure perplexe, angoissée douloureusement, car j'ai réfléchi que, depuis si longtemps, aucun de nous, ou jeune homme, s'il m'a faire, ne m'a jamais, ni de mal, ni de bien, mais seulement indifférence les milieux divers et il a vécu, et on a pour l'empêcher tentatives, chose sûrement.

Voilà qui est très judicieuse raisonnée, et, mon cœur le confesse.

Ainsi donc, dans cette pensée, et vous pour autant le droit d'exiger que je demeure voir de craindre et de vous abstenir de toute démonstration compromettante.

— C'est ce que j'ai pensé, monsieur.

— Alors, maintenant que vous m'avez tout dit, permettez moi quelques questions indispensables ?

— Faites, monsieur, je vous répondrai très sincèrement, sans rien omettre.

— D'abord, comment se nomme l'individu qui, soi-disant, a retrouvé votre fils ?

— Dufresne.

— Bien ; sa profession ?

— Homme d'affaires.

A ces mots, M. Lombard eut un sursaut d'étonnement ; il regarda fixement Mme de Presles comme s'il doutait de ce qu'il venait d'entendre.

— Il est dit-il, vous avez bien dit : Dufresne, homme d'affaires ?

— Oui monsieur...; le connaissez-vous ?

— Si nous le connaissons ?

Ah ! madame, un misérable..., un misérable ! dit M. Lombard avec une indignation qu'il ne put contenir.

Et, chose étrange, ce homme qui *tête tombée ?...*

Puis, fouillant rapidement un fichier placé à sa gauche, le secrétaire en tira un carré de carton rempli d'une écriture serrée, et lut, entre haut et bas, quelques phrases, comme pour mieux trouver l'esprit de sa visiteuse :

« Dufresne (Victor), surnommé le Fouineur, 7, rue de l'Arbre-Sec ; ancien élève d'Antoine, s'intitule homme d'affaires.

» Individu dangereux et rusé, agit seulement pour leur et complicité d'assassinat.

» Soupçonné d'être le chef complice d'une bande de malfaiteurs, dont il a été, dans le passé, le complice.

» A pu réaliser très honnêtement.

Et plus bas, à l'encre rouge, avec cette date : 15 septembre 1899 :

« A disparu subitement de la rue de l'Arbre-Sec. »

— Oh ! mais c'est horrible ! s'écria Mme de Presles suffoquée, c'est épouvantable, si cela est vrai !

— En effet, repartit tranquillement M. Lombard qui avait recouvré son sang-froid, ce serait épouvantable si nous n'étions pas là.

Mais à présent que nous voilà prévenus, ne craignez rien, madame.

Savez-vous où demeure maintenant cet homme ?

— Hélas ! non, monsieur.

— Il habite le sud, madame, le plus vite possible, et nous le dire, dans votre intérêt même.

— Je n'y manquerai pas.

— Et maintenant quel est le nom du jeune homme prétendu ?

— Georges, tout simplement.

— Cela ne dit rien.

Pourriez-vous me le dépeindre exactement ?

— Peut-être pas encore ; je ne l'ai vu qu'un jour, et il faut que pèublement impressionné par sa physionomie, je ne pourrais capouillant sous en faire un portrait exact.

— Oui, je comprends.

Et, madame la comtesse, cela vous désobligerait-il de nous adresser, quand cet homme sera de votre présence au château, un petit signalement détaillé ?

— Mais..., non..., cependant, j'ai si peu l'habitude, hélas ! Mme de Presles, à faire...

— Individu dangereux et rusé, agit seulement pour leur et complicité d'assassinat.

» Soupçonné d'être le chef complice d'une bande de malfaiteurs, dont il a été, dans le passé, le complice.

» A pu réaliser très honnêtement.

Et, maintenant savez-vous ce qu'est devenu M. le comte de Presles ?

— Malheureusement non ; je n'ai jamais entendu parler de lui depuis vingt ans ; je sais cependant qu'il a vécu dans l'Amérique du Sud, pendant quelque temps, mais je le crois maintenant rentré en France.

— Bien, nous saurons cela.

A quelle date exacte eut lieu votre séparation et l'abandon de l'enfant ?

— L'abandon dut avoir lieu le 30 novembre 1872, puisque M. de Presles me quitta le 1er décembre, très probablement le lendemain même de son épouvantable erreur.

— Comment se nommait votre fils, madame ?

— Jean-Hector-Louis de Presles.

— Possédait-il sur lui, au moment de son enlèvement quelque marque particulière, capable de guider des recherches ?

— Je ne sais, puisque j'étais absente. Cependant, et si M. de Presles ne songe pas alors à le lui retirer, il devait avoir sur lui, suspendu à son cou, un médaillé d'or représentant un cheval lancé au galop. C'est le seul dont je vous parlais tout à l'heure.

— Je vous remercie, madame la comtesse.

A présent, si vous le voulez bien, nous tenons faire une petite enquête, dans le seul but de vous renseigner, mais sans pouvoir les choses plus loin.

Et, quelque chose, vous aurez aujourd'hui nous demander seulement des conseils, voici ce que je crois vous dire en m'appuyant sur la modeste expérience pratique que je possède :

Recevez le jeune homme en détiens, comme nous l'avez décrit ; faites-le tutoyer sur Dufresne, et surtout ne manifestez aucune méfiance intempestive et prématurée.

Et, maintenant savez-vous ce qu'est devenu M. le comte de Presles ?

— Malheureusement non ; je n'ai jamais entendu parler de lui depuis vingt ans ; je sais cependant qu'il a vécu dans l'Amérique du Sud, pendant quelque temps, mais je le crois maintenant rentré en France.

— Bien, nous saurons cela.

A quelle date exacte eut lieu votre séparation et l'abandon de l'enfant ?

— L'abandon dut avoir lieu le 30 novembre 1872, puisque M. de Presles me quitta le 1er décembre, très probablement le lendemain même de son épouvantable erreur.

— Comment se nommait votre fils, madame ?

— Jean-Hector-Louis de Presles.

— Possédait-il sur lui, au moment de son enlèvement quelque marque particulière, capable de guider des recherches ?

— Je ne sais, puisque j'étais absente. Cependant, et si M. de Presles ne songe pas alors à le lui retirer, il devait avoir sur lui, suspendu à son cou, un médaillé d'or représentant un cheval lancé au galop. C'est le seul dont je vous parlais tout à l'heure.

— Je vous remercie, madame la comtesse.

A présent, si vous le voulez bien, nous tenons faire une petite enquête, dans le seul but de vous renseigner, mais sans pouvoir les choses plus loin.

Et, quelque chose, vous aurez aujourd'hui nous demander seulement des conseils, voici ce que je crois vous dire en m'appuyant sur la modeste expérience pratique que je possède :

Recevez le jeune homme en détiens, comme nous l'avez décrit ; faites-le tutoyer sur Dufresne, et surtout ne manifestez aucune méfiance intempestive et prématurée.

Cela suffirait pour faire fuir le ou les coquins... s'il y en a... et je le crains.

Car, remarquez le bien, même en admettant que le Dufresne en question ait simplement voulu, en vous présentant un fils, faire à vos dépens une magnifique affaire de chantage, il se pourrait aussi que le jeune homme *en question fût bien* votre enfant.

En de semblables cas, toutes les hypothèses sont admissibles.

Dufresne a pu retrouver la piste de votre fils, par hasard, et vouloir l'exploiter, en même temps que vous.

De même que vous, il est aussi bien tromper deux personnes au lieu d'une seule et créer de son infernal esprit d'intrigue, un complice irresponsable.

C'est-à-dire, affirmer à un brave garçon parfaitement innocent, et dans une situation spéciale, orphelin ou enfant trouvé, qu'il avait retrouvé sa famille.

Dans ce cas, le jeune homme serait à la fois un instrument inconscient, et, comme vous, la victime d'un misérable qui n'en est pas à son coup d'essai.

Mais, comme je vous le disais en commençant, tout est possible, ne vous pressez donc pas de désespérer, et veuillez seulement nous tenir scrupuleusement au courant ?

— J'ai bien compris, monsieur, fit Mme de Presles, redevenue plus froide et plus calme, sous les exhortations de l'habile secrétaire, dont le raisonnement logique et prudent l'avait frappée.

Puis elle se leva, et, gracieusement, tendit sa main que M. Lombard prit avec respect.

— Merci mille fois, monsieur, et croyez à l'existence à toute ma gratitude, quel qu'il arrive.

— Espérez, madame, mais surveillez ! Sur ces derniers mots, la comtesse de Presles se retira, aux révérences de M. Lombard qui, dès son départ, se mit en quête d'un fiacre, et, partir au plus vite pour Château-Thierry et le Roc, où elle avait besoin de se repos des émotions émoulous qui venaient de l'assaillir coup sur coup.

Pauvre femme qui, dans sa détresse maternelle immense, essayait de se raccrocher aux moindres espoirs, comme le noyé saisit le brin d'herbe incapable de le sauver et de le sauver !

Pauvre mère qu'un leurre ignoble et criminel allait replonger bientôt dans les affres d'un désespoir mort